



AGRIBIO 04
L'Agriculture **BIO**
des Alpes de Haute-
Provence

Mettre en place des couverts végétaux en maraîchage

27 février 2025 – Forcalquier / Oraison (04)

Objectifs opérationnels – vous souhaitez vous former à ...

- Comprendre les couverts végétaux et les implanter en maraîchage
- S'approprier la mise en place d'un couvert végétal sur votre ferme

Contenu

Matinée et début d'après-midi en salle :

- Tour de table : besoins, attentes, problématiques et niveau de maîtrise des couverts végétaux
- Mise en œuvre d'un couvert végétal : fonctions et objectifs, itinéraire technique, espèces, outils etc. selon période d'implantation et type de sol
- Présentation d'exemples concrets de gestion technique d'un couvert selon le résultat attendu, les moyens et les techniques disponibles
- Atelier en sous-groupes sur la mise en œuvre individuelle de couverts végétaux selon les systèmes et objectifs de chacun

Fin d'après-midi – visite de couverts végétaux en maraîchage :

- Visite d'une ou deux parcelles avec des couverts végétaux sur une ferme maraîchère

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Exposé avec support diaporama PPT, photos, travail en sous-groupes, visite de parcelles.

Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis :

Lors du tour de table en début de formation, pour relever le niveau de compétences sur la culture. Puis, les capacités acquises par les stagiaires seront évaluées par l'intervenant

Evaluation de la satisfaction :

Par l'intermédiaire d'un questionnaire écrit, avec une grille de questions fermées

INFOS PRATIQUES

Date : 27 février 2025

Durée : 1 jour (7 heures)

Horaires : 9h00-17h00

Lieu : Forcalquier ou Oraison, lieu encore à définir

Date limite d'inscription : 20 fév. 2025

Nombre de stagiaires : minimum 6, maximum 12

Public ciblé : maraîchers & maraîchères, porteurs de projet en maraîchage

Repas : tiré du sac

Intervenant & responsable de formation : Victor Frichot, conseiller maraîchage et houblon chez Agribio 04

Prérequis : Aucun.

Tarif : 35€ TTC / heure. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.

Besoin de vous faire remplacer ?

Contactez votre service de remplacement.

Personnes en situation de handicap (PSH) : contactez-nous.

Inscription : formulaire d'inscription en ligne [en cliquant ici](#) et conditions générales de formation [en cliquant ici](#)

Renseignements

Victor FRICHOT, 06 86 17 68 62, maraichage04@bio-provence.org

Action réalisée avec le soutien financier de :

